

ACTION URGENTE

CHINE. UN MILITANT AUTEUR-COMPOSITEUR A ÉTÉ CONDAMNÉ

Le militant Xu Lin a été condamné à trois ans d'emprisonnement pour avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » le 7 décembre 2018. Cet auteur-compositeur a composé et diffusé en ligne des chansons qui parlaient de ses aspirations démocratiques et qui critiquaient les nombreuses injustices du gouvernement. Il a refusé de se repentir et a clamé son innocence.

Xu Lin a été placé en détention pénale le 29 septembre 2017 et a été officiellement inculpé d'avoir « cherché à provoquer des conflits et troublé l'ordre public » le 2 novembre 2017. Plus d'un an plus tard, le tribunal populaire du district de Nansha (ville de Guangzhou) a déclaré Xu Lin coupable et l'a condamné à trois ans d'emprisonnement. Lorsqu'il a rendu sa décision, le tribunal a déclaré que Xu Lin s'était rendu coupable de troubles à l'ordre public graves en publiant à de nombreuses reprises sur internet de fausses informations insultant les dirigeants de Chine.

Lors d'une rencontre avec l'avocat désigné par sa famille, Xu Lin a déclaré qu'il se préparait à être emprisonné, car il sentait qu'il avait peu de chance de pouvoir se défendre contre une infraction pénale aussi ridicule. Il a ensuite demandé explicitement qu'il n'y ait plus de travail de campagne réalisé en son nom.

Amnesty International continue de suivre la situation de Xu Lin et réagira comme il convient en cas d'évolution. Cependant, afin de respecter son souhait, nous ne demandons plus aux militants de se mobiliser pour lui.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes. Un grand merci à toutes les personnes qui ont envoyé des appels.

Ceci est la deuxième mise à jour de l'AU 245/17. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/asa17/7414/2017/fr/

Nom : Xu Lin
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 245/17 – ASA 17/9579/2018, 14 décembre 2018

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

